



FOREVER™

DECLARATION D'ACTIVITE
POUR LE VDI

Niveau 1





NIVEAU 1 : cette procédure est destinée à tous les FBO afin qu'ils puissent réaliser la première et unique déclaration de leur statut de VDI.

TABLE DES MATIERES

LA DECLARATION D'ACTIVITE POUR LE VDI _____	2
QU'EST-CE QUE C'EST ? _____	2
COMMENT EFFECTUER CETTE DECLARATION ? _____	3
LES METHODES A VOTRE DISPOSITION _____	3
BIBLIOTHEQUE DES DOCUMENTS RECEPTIONNES _____	4
<i>INSEE</i> _____	4
<i>Complémentaires retraites</i> _____	4
<i>Publicité</i> _____	4
<i>Memento Fiscal</i> _____	4
<i>Déclaration Initiale ou questionnaire relatif a l'activité professionnelle</i> _____	4
BILAN _____	5
SYNTHESE _____	5
CESSATION D'ACTIVITE _____	5



LA DECLARATION D'ACTIVITE POUR LE VDI

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Dès la 1^{ère} vente, sous un délai de 15 jours, le VDI doit effectuer sa déclaration d'activité.

Cette déclaration s'effectue auprès de l'URSSAF : www.cfe.urssaf.fr.

Une fois le formulaire électronique envoyé via ce site, le dossier sera traité par l'URSSAF du domicile du VDI.

Cette déclaration d'activité n'a aucun lien avec l'inscription à un registre professionnel et n'entraîne aucune fiscalité supplémentaire.

Elle permet simplement une identification fiscale, qui place le VDI dans une situation de parfaite conformité au regard des droits qui lui sont applicables.

Cette déclaration d'activité a également des vertus statistiques et, par l'attribution d'un numéro SIREN et d'un code APE (47.99 A pour la vente à domicile), elle améliore la visibilité de la vente à domicile en tant que secteur d'activités.

S'il cesse son activité, le VDI devra obligatoirement informer l'URSSAF.

COMMENT EFFECTUER CETTE DECLARATION ?

LES METHODES A VOTRE DISPOSITION

Cette déclaration se réalise à l'aide du site du CFE de l'URSSAF :

<https://www.cfe.urssaf.fr/>

Le FBO a deux possibilités :

- Soit il effectue sa télédéclaration en ligne,
- Soit il imprime le document et l'envoi par voie postale.

Dans tous les cas, le FBO suit le guide ci-après et effectuera dans la dernière partie « [Télédéclarer ou Imprimer](#) » l'une ou l'autre des deux possibilités.

BIBLIOTHEQUE DES DOCUMENTS RECEPTIONNES

INSEE



Service Statistique Répertoire SIRENE

Toute modification (changement d'adresse, statut, raison sociale, activité...) concernant votre entreprise doit être déclarée au CFE dont vous dépendez.
Pour plus de précisions, consulter le site internet Insee.fr à l'adresse :
<https://www.insee.fr/fr/information/1972060>

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

A la date du 16 août 2018

Description de l'entreprise	Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 02/03/2009
Identifiant SIREN	510
Identifiant SIRET du siège	510
Nom	
Nom d'usage	
Prénoms	
Activité Principale Exercée (APE)	

Ce document doit être conservé.

C'est la confirmation de votre déclaration d'activité sous le statut de VDI. Votre numéro de SIREN et votre code APE 47.99A vous permettent de bénéficier de tous les avantages fiscaux du statut VDI.

COMPLEMENTAIRES RETRAITES

Ne pas en tenir compte.

Lorsque vous réceptionnez des courriers pour des complémentaires retraites, le VDI doit se souvenir qu'il ne cotise pas pour la complémentaire retraite et que ce document ne le concerne pas.

PUBLICITE

Ces documents sont présentés sous forme de factures, voici les publicités les plus courantes :

- INFOS SIREN
- ENREGISTREMENT TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

Ne surtout pas payer !



PUBLICITÉ POUR LES ENTREPRISES DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Expéditeur : Infos-siren SASU FRANCEREF Service inscription BP 731 92007 NANTERRE CEDEX	Destinataire : M10 4707 510 0002451 00019 G K 63646 MONSIEUR 3 SQUARE VERON 94140 ALFORTVILLE
N° d'identification de l'établissement (SIREN) 7 8 9 2 4 9 6 9 5	



ENREGISTREMENT INTRACOMMUNAUTAIRE

PERIODE DE DECLARATION	Avril 2011		
Adresse du service où cette déclaration doit être déposée →	EUR Quartier Européen Square de Meeûs 38/40 1000 Bruxelles		
au plus tard sous →	8 jours	MONSIEUR [REDACTED]	
Identification du destinataire →	[REDACTED]		
Référence du déclarant : 0311/531266419	FRANCE		
INFORMATIONS ENTREPRISE			
Dénomination	Adresse	SIRET	APE/NAF
Monsieur [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Administration	Activité	Forme Juridique	Capital
-	[REDACTED]	[REDACTED]	-

Le VDI opte pour la Franchise en base de TVA.



MEMENTO FISCAL



MEMENTO FISCAL

VOTRE ACTIVITE

SIRET	814132411 00012
Date de création	01/09/2015
Forme juridique	Autre personne morale de droit privé (code : 9900)
Dénomination	
Activité principale	Activités comptables (code : 6920Z)
Date de clôture de l'exercice	31/12
Adresse de votre activité	6, RUE DES PROUVAIRES 75001 PARIS 01

VOS OBLIGATIONS FISCALES

« Vous pouvez consulter vos obligations fiscales sur www.impots.gouv.fr <PROFESSIONNELS>Espace abonné (création,accès).»

Ce document doit être conservé.

Retrouver en détail toutes les informations fiscales liées à votre activité dans ce memento. Prenez le temps de vérifier le contenu afin de vous assurer que votre déclaration d'activité est correctement complétée.

DECLARATION INITIALE OU QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

En fonction de votre région, vous recevrez soit :

- La déclaration initiale



cerfa
N° 14187*06

Formulaire obligatoire
(art. 1477-2 du code général des impôts)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2016

N° 1447-C-K
(Novembre 2015)
FISCALITÉ DIRECTE
LOCALE



DÉCLARATION INITIALE
en cas de création d'établissement ou de changement
d'exploitant intervenu en 2015

DÉPARTEMENT	
COMMUNE DU LIEU D'IMPOSITION	

Soit :

- Le questionnaire relatif à l'activité professionnelle

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

751-80

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

51E de CHATEAUBRIANT
AVÉ DE LA CITOYENNETÉ CS 80169
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
44146 CHATEAUBRIANT CEDEX

Date d'envoi : 03 juillet 2014

OBJET : Questionnaire relatif à l'activité professionnelle à retourner sous 15 jours

Service Comptabilité FBO :
compta.france@foreverliving.fr



Afin que l'administration puisse effectuer votre enregistrement en tant que VDI acheteur-revendeur dans leur base de données, nous vous conseillons de compléter et de retourner le document que vous recevrez.

De plus, dans la partie autre nous vous conseillons vivement de préciser dans la déclaration initiale ou le questionnaire relatif à l'activité professionnelle, sous quel statut il exerce son activité ainsi que les droits auxquels il a le droit.

Si vous partagez des locaux, veuillez indiquer le nom des autres locataires	Indiquez si vous avez une tiers personne dans votre logement avec une activité professionnelle.
Vous disposez de places de parkings réservés exclusivement à l'exercice de votre activité professionnelle	<input type="checkbox"/> Dans l'affirmative, veuillez cocher la case et indiquer de combien de places vous disposez et à quelle adresse si celle-ci est différente de l'adresse de votre activité professionnelle Ne concerne pas le statut VDI.
4 - DIVERS	
Votre société est une société de personnes souhaitant opter à l'impôt sur les sociétés.	<input type="checkbox"/> Dans l'affirmative, veuillez impérativement joindre une lettre d'option Ne pas cocher.
Vous êtes membre d'une SCM "Société Civile de Moyens"	<input type="checkbox"/> Dans l'affirmative, veuillez indiquer le SIREN de la société, votre pourcentage de détention et la surface que vous occupez à titre privatif. Non, ne pas cocher.
Vous êtes inscrit à la chambre des métiers et de l'artisanat.	<input type="checkbox"/> Dans l'affirmative, veuillez cocher la case Non, ne pas cocher.
5 - AUTRE ou compléments d'informations que vous jugez utile de préciser	
<p><i>VDI Acheteur-Revendeur sous le régime micro-BIC.</i></p> <p><i>Les VDI sont exonérés de CFE si leur revenu brut annuel est inférieur à 16,5% du plafond annuel de la Sécurité Sociale (art. 1457 du CGI).</i></p> <p><i>"En application des articles 1467 A et 1478 du CGI, les années prises en compte pour évaluer si le seuil est, ou non, dépassé sont n, n -1 et n -2 les trois premières années d'activité, et n -2 les années suivantes.</i></p> <p><i>Ce décalage de l'année de référence a pour conséquence positive le fait que le VDI, dont la rémunération au cours de la première année d'activité est inférieure au seuil de 16,5 % du plafond annuel, bénéficiera d'une exonération totale de la contribution foncière pendant trois ans ; et ce, même s'il dépasse ce seuil les deuxième et troisième année d'activité (puisque, durant cette période, l'année de référence est toujours la même).</i></p>	

*Les données incomplètes ou erronées doivent être rectifiées

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Date, qualité et signature

BILAN

SYNTHESE

Effectuer cette déclaration permet de s'assurer les points suivants :

- Le VDI n'est pas rattaché au Régime social des indépendants (RSI),
- Le VDI est rattaché au Régime général de la sécurité sociale,
- Le VDI n'entre pas dans le régime fiscal et social du micro-entrepreneur (autoentrepreneur),
- Le VDI opte pour la franchise en base de TVA (exonéré de TVA), et
- Le VDI est exonéré sous conditions de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Dès lors que cette procédure n'est pas réalisée, le FBO risque de perdre les avantages fiscaux propres au statut de VDI.

CESSATION D'ACTIVITE

Lorsque le FBO met fin à son agrément de distribution, il doit obligatoirement effectuer sa cessation d'activité

Service Comptabilité FBO :
compta.france@foreverliving.fr



Il peut réaliser cette démarche en ligne sur le site du CFE de l'URSSAF.